

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 15 octobre 2019**

**Délibération n°58 - 2019 relative à la modification des statuts de l'URCA**

*Vu l'article L713-1 du Code de l'éducation,*

*Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 4 octobre 2019,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

  
Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'URCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **21 OCT. 2019**

Document mis en ligne le : **21 OCT. 2019**